

Observations

From: [Léry Pangaud](#)

Sent: Wednesday, April 05, 2017 2:09 PM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Date :05/04/2017

Monsieur Le commissaire enquêteur

Habitant du quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte

Les lots de plage situés sur notre secteur (futurs lots 12,13,14 et 15) ont développé des activités illégales et se transforment chaque soir en **discothèque à ciel ouvert** nous occasionnant de graves désagréments.

Le renouvellement de la concession des plages publiques de la Grande Motte doit être l'occasion de mettre un terme à ces **activités illégales** connues de toutes les autorités.

Le renouvellement de la concession des plages naturelles doit être l'occasion d'un arrêt complet et immédiat des exactions et imposer un strict respect des conventions signées et des lois.

Pour cela nous demandons que les futurs lots 12, 13, 14 et 15 soient :

Eloignés de la zone résidentielle du Grand Travers à l'est et à l'ouest du quartier.

Que la surface de ces lots soit diminuée de 1500 M2 à 1200 M2 maximum comme c'est le cas pour les autres lots avec restaurations (futurs lots 6 et 7)

Que seules les activités autorisées soient pratiquées dans un strict respect des conventions.

Pour cela, comme c'est le cas pour les futurs lots 6 et 7 que l'activité de restauration soit limitée au midi.

L'activité de restauration étant une activité annexe à la location de matériels, elle n'a pas de raison de perdurer au-delà de l'heure d'occupation du matériel de location.

Nous demandons la fermeture de ces établissements **au plus tard à 22 heures**, afin d'assurer le repos des habitants du Grand Travers dont beaucoup travaillent même l'été. Tout le monde n'est pas en vacances.

Nous demandons un engagement des signataires des conventions, Mr le Maire de la Grande Motte et Mr le préfet représentant de l'état, tous 2 dépositaires de l'autorité publique sur la résiliation de droit des conventions dès la première infraction.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

PANGAUD Kylian
rue du marin blanc
34280 La Grande Motte

From: [Sylvette GRAMAIN](#)
Sent: Wednesday, April 05, 2017 8:23 PM
To: [jean bernard chatelot](#)
Subject: Restaurants et plage du Grand Travers .

Monsieur Jean Bernard Chatelot,

je soussigné M Gérard Marineau , habitant du Grand Travers , soucieux et consterné , par le bruit et nuisances causées par les restaurants de plage ,

circulation et stationnements difficiles , livreurs stationnés sur la route , non respect du stationnement sur la voie piétonne , y compris les poubelles de chaque

établissement , qui souillent cette voie piétonne , et également tous les détritrus de toutes sortes , à chaque fin de soirée (voir bouteilles cassées dangereuses)

Donc la quiétude que l on a connu dans les Années 1995 , nous manque beaucoup ;

et l immobilier sont pour nous en perte de valeur !!! . par manque de civisme et de faire respecter. au profit de la Fete qui rende souvent les jeunes en dérive.

Et le tout à un cout pour le contribuable , au profit de ces restaurants , surtout en soirée !!!!

Cordialement .

From: [Annie SEGUIN](#)
Sent: Thursday, April 06, 2017 9:17 AM
To: jbernardchatelot@orange.fr
Subject: PLAGES

Bonjour Monsieur Chatelot,

Je vous adresse ce mail en réponse à l'enquête publique concernant les plages.
Je tiens à vous préciser que nous sommes tout à fait favorable aux lieux de divertissement que sont les plages et qui apportent emplois, et convivialité pour la commune.

Malgré cela j'attire votre attention sur certaines nuisances. En effet, je viens de faire construire une maison au 88 rue du Marin Blanc au Grand Travers.

Nous sommes fortement gênés par le panneau lumineux installé par la Voile Bleu en bordure de route. Celui-ci étant allumé jour et nuit et étant très puissant, il reflète dans mon salon. Peut-être, celui-ci pourrait être placé dans l'autre sens face aux voitures qui arrivent de Carnon.

Par ailleurs, je note des nuisances sonores.
Serait-il possible de déplacer cette plage vers l'ouest de manière à l'éloigner des habitations.

Nous serons sensibles à toutes les initiatives qui permettront de diminuer l'ensemble de ces nuisances.

Trés cordialement,

Monsieur et Madame SEGUIN
88 rue du Marin Blanc 34280 LA GRANDE MOTTE

From: guiot.mic

Sent: Thursday, April 06, 2017 10:55 AM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique Concession des plages LGM

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Date : 06 Avril 2017

Monsieur Le commissaire enquêteur

Habitant du quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte

Les lots de plage situés sur notre secteur (futurs lots 12,13,14 et 15) ont développé des activités illégales et se transforment chaque soir en discothèque à ciel ouvert nous occasionnant de graves désagréments.

Le renouvellement de la concession des plages publiques de la Grande Motte doit être l'occasion de mettre un terme à ces activités illégales connues de toutes les autorités.

Le renouvellement de la concession des plages naturelles doit être l'occasion d'un arrêt complet et immédiat des exactions et imposer un strict respect des conventions signées et des lois.

Pour cela nous demandons que les futurs lots 12, 13, 14 et 15 soient :

Eloignés de la zone résidentielle du Grand Travers à l'est et à l'ouest du quartier.

Que la surface de ces lots soit diminuée de 1500 M2 à 1200 M2 maximum comme c'est le cas pour les autres lots avec restaurations (futurs lots 6 et 7)

Que seules les activités autorisées soient pratiquées dans un strict respect des conventions. Pour cela, comme c'est le cas pour les futurs lots 6 et 7 que l'activité de restauration soit limitée au midi.

L'activité de restauration étant une activité annexe à la location de matériels, elle n'a pas de raison de perdurer au-delà de l'heure d'occupation du matériel de location.

Nous demandons la fermeture de ces établissements au plus tard à 22 heures, afin d'assurer le repos des habitants du Grand Travers dont beaucoup travaillent même l'été.

Nous demandons un engagement des signataires des conventions, Mr le Maire de la Grande Motte et Mr le préfet représentant de l'état, tous 2 dépositaires de l'autorité publique sur la résiliation de droit des conventions dès la première infraction.

Nous sommes contre toute implantation d'une plage privée sur le cordon littoral qui fait face au quartier du Grand Travers, lieu de résidence de nombreux propriétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Michel GUIOT

Résidence Le Surcouf

1 Rue du Levant

34280 LA GRANDE MOTTE

From: [Roland MAGNIEZ](#)

Sent: Thursday, April 06, 2017 10:58 AM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique Concession des plages LGM

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Date : 06 Avril 2017

Monsieur Le commissaire enquêteur

Habitant du quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte

Les lots de plage situés sur notre secteur (futurs lots 12,13,14 et 15) ont développé des activités illégales et se transforment chaque soir en discothèque à ciel ouvert nous occasionnant de graves désagréments.

Le renouvellement de la concession des plages publiques de la Grande Motte doit être l'occasion de mettre un terme à ces activités illégales connues de toutes les autorités.

Le renouvellement de la concession des plages naturelles doit être l'occasion d'un arrêt complet et immédiat des exactions et imposer un strict respect des conventions signées et des lois.

Pour cela nous demandons que les futurs lots 12, 13, 14 et 15 soient :

Eloignés de la zone résidentielle du Grand Travers à l'est et à l'ouest du quartier.

Que la surface de ces lots soit diminuée de 1500 M2 à 1200 M2 maximum comme c'est le cas pour les autres lots avec restaurations (futurs lots 6 et 7)

Que seules les activités autorisées soient pratiquées dans un strict respect des conventions. Pour cela, comme c'est le cas pour les futurs lots 6 et 7 que l'activité de restauration soit limitée au midi.

L'activité de restauration étant une activité annexe à la location de matériels, elle n'a pas de raison de perdurer au-delà de l'heure d'occupation du matériel de location.

Nous demandons la fermeture de ces établissements au plus tard à 22 heures, afin d'assurer le repos des habitants du Grand Travers dont beaucoup travaillent même l'été.

Nous demandons un engagement des signataires des conventions, Mr le Maire de la Grande Motte et Mr le préfet représentant de l'état, tous 2 dépositaires de l'autorité publique sur la résiliation de droit des conventions dès la première infraction.

Nous sommes contre toute implantation d'une plage privée sur le cordon littoral qui fait face au quartier du Grand Travers, lieu de résidence de nombreux propriétaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Roland MAGNIEZ
Résidence Le Surcouf
1 Rue du Levant
34 280 LA GRANDE MOTTE
Fixe: 04 67 29 77 51
Mobile : 06 76 81 01 00
Courriel: roland.magniez@me.com

From: [Sandra Baptista](#)

Sent: Thursday, April 06, 2017 11:37 AM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique "Renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029"

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Date : 6 avril 2017

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Habitant du quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte

Les lots de plage situés sur notre secteur (futurs lots 12,13,14 et 15) ont développé des activités illégales et se transforment chaque soir en discothèque à ciel ouvert nous occasionnant de graves désagréments.

Le renouvellement de la concession des plages publiques de la Grande Motte doit être l'occasion de mettre un terme à ces activités illégales connues de toutes les autorités.

Le renouvellement de la concession des plages naturelles doit être l'occasion d'un arrêt complet et immédiat des exactions et imposer un strict respect des conventions signées et des lois.

Pour cela nous demandons que les futurs lots 12, 13, 14 et 15 soient :

Eloignés de la zone résidentielle du Grand Travers à l'est et à l'ouest du quartier.

Que la surface de ces lots soit diminuée de 1500 M2 à 1200 M2 maximum comme c'est le cas pour les autres lots avec restaurations (futurs lots 6 et 7)

Que seules les activités autorisées soient pratiquées dans un strict respect des conventions. Pour cela, comme c'est le cas pour les futurs lots 6 et 7 que l'activité de restauration soit limitée au midi. L'activité de restauration étant une activité annexe à la location de matériels, elle n'a pas de raison de perdurer au-delà de l'heure d'occupation du matériel de location.

Nous demandons la fermeture de ces établissements au plus tard à 22 heures, afin d'assurer le repos des habitants du Grand Travers dont beaucoup travaillent même l'été.

Nous demandons un engagement des signataires des conventions, Mr le Maire de la Grande Motte et Mr le préfet représentant de l'état, tous 2 dépositaires de l'autorité publique sur la résiliation de droit des conventions dès la première infraction.

Cette lettre vient appuyer la note du 4 avril 2017 référence 01-04/04/2017 de Mr Marc Guinebault que je soutiens.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

BAPTISTA Sandra

78 Impasse du Marin Blanc

ZAC du Grand Travers

34280 LA GRANDE MOTTE

From: [andre gmail](mailto:andre@gmail.com)

Sent: Thursday, April 06, 2017 4:37 PM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique renouvellement concession de plages 2018-2029

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Date : 06 avril 2017

Monsieur Le commissaire enquêteur

Habitant du quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte.

Le dossier de renouvellement de la concession présenté par la municipalité malgré son millier de pages ne décrit qu'un « **fait alternatif** » complètement éloignée de la réalité, il ne dresse même pas le bilan des 11 années précédentes d'exploitation.

En effet les activités réelles des 4 paillotes situées au quartier du Grand Travers sont l'organisation de soirées événementielles, de bar et discothèque réunissant fréquemment une dizaine de milliers de clubbers sans qu'une seule ligne de ce dossier « bisounours » ne soit consacrée ni à la **sécurité** (nous sommes quand même **en état d'urgence**), ni à la circulation automobile (interrompue par les voituriers de la Voile Bleue qui privatisent la route de bord de mer) ni aux problèmes de parking, ni aux activités réelles des plagistes.

Pour les habitants du Grand Travers la répétition des exactions en terme de blocage des accès, pollution sonore, incivilités (alcoolisme, agressivité, saleté) est insupportable. **Le laxisme et souvent le refus d'intervention des autorités posent un vrai problème de démocratie.**

Le refus d'intervention des autorités est également constaté pour les atteintes des plagistes à l'intégrité du littoral en affaiblissant les dunes et en transportant d'énormes quantités de sable pour protéger leurs exploitations.

Avec Monsieur Guinebault nous vous avons communiqué des photos et documents prouvant mes déclarations dans ce mail. Je joins également quelques autres photos que vous n'avez peut être pas encore.

A mon avis, le renouvellement des concessions ne peut être accordé sur la base du dossier actuel, il est hors sujet.

Bien cordialement,

André SOULAS

Immeuble le Bougainville

2 rue du levant bat C

34280 La Grande Motte



la Voile Bleue le 25 mars

2017-04-06

Les 3 photos suivantes ont été prises le 24 avril 2012 à la Paillote Bambou





2 dernières pour illustrer la bande des 20 – 10 – 5 m (plutôt -3 m en l'occurrence) du 11 mai 2008 à

la Voile Bleue



From: [Raphael Ortega](#)

Sent: Thursday, April 06, 2017 5:58 PM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique renouvellement concession 2018-2029

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Date : 06 avril 2017

Monsieur Le commissaire enquêteur

Habitant du quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte.

Le dossier de renouvellement de la concession présenté par la municipalité malgré son millier de pages ne décrit qu'un « **fait alternatif** » complètement éloignée de la réalité, il ne dresse même pas le bilan des 11 années précédentes d'exploitation.

En effet les activités réelles des 4 paillotes situées au quartier du Grand Travers sont l'organisation de soirées événementielles, de bars et discothèque réunissant fréquemment une dizaine de milliers de clubbers sans qu'une seule ligne de ce dossier « bisounours » ne soit consacrée ni à la **sécurité** (nous sommes quand même **en état d'urgence**), ni à la circulation automobile (interrompue par les voituriers de la Voile Bleue qui privatisent la route de bord de mer) ni aux problèmes de parking, ni aux activités réelles des plagistes.

Pour les habitants du Grand Travers la répétition des exactions en terme de blocage des accès, pollution sonore, incivilités (alcoolisme, agressivité, saleté) est insupportable. **Le laxisme et souvent le refus d'intervention des autorités posent un vrai problème de démocratie.**

Le refus d'intervention des autorités est également constaté pour les atteintes des plagistes à l'intégrité du littoral en affaiblissant les dunes et en transportant d'énormes quantités de sable pour protéger leurs exploitations.

Avec Monsieur Guinebault nous vous avons communiqué des photos et documents prouvant mes déclarations dans ce mail. Je joins également quelques autres photos que vous n'avez peut être pas encore.

A mon avis, le renouvellement des concessions ne peut être accordé sur la base du dossier actuel, il est hors sujet.

Bien cordialement,



la Voile Bleue le 25 mars 2017-04-06

Les 3 photos suivantes ont été prises le 24 avril 2012 à la Paillote Bambou





2 dernières pour illustrer la bande des 20 - 10 - 5 m (plutôt -3 m en l'occurrence) du 11 mai 2008 à la Voile Bleue



Raphaël Toutoy
2 rue du Levant
Le Bougainville
34280 La Grande Motte

From: [sarah clauzel](mailto:sarah.clauzel)

Sent: Friday, April 07, 2017 4:35 AM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique renouvellement concessions des plages 2018-2029

Sarah CLAUZEL
2,rue du levant
"Le bougainville" B n°24
34280 LA GRANDE-MOTTE
09 83 90 75 44
06 63 80 51 51

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous adresser ce courriel dans le cadre de l'enquête publique relative au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de La Grande-Motte. Résidente à l'année au sein du quartier du Grand Travers dans une copropriété située entre les paillotes "Bambou" et "La voile bleu", je m'inquiète quant à l'accroissement constant de ces "établissements" et la forte augmentation des nuisances induites par un afflux de "fêtards" souvent émechés et irrespectueux tant des habitants que de l'environnement pourtant classé Natura 2000! Dès leur installation (chaque année plus précoce) notre cadre de vie calme et serein se dégrade, les grues bulldozers et autres engins bruyants et néfastes pour nos plages fragiles sont remplacés par les clients des paillotes avec une affluence paroxystique le soir (le temps ne permettant pas toujours le bronzage sur transat en avant saison) occasionnant des troubles de la voie publique tant liés aux problèmes de régulation de la circulation qu'aux stationnements insuffisants. La quiétude de ce quartier dans lequel nous avons choisi de résider est dès lors perturbée, il est difficile de trouver un sommeil réparateur (profession libérale je travaille 11 à 16 heures par jour y compris les jours fériés) en raison de nombre d'incivilités et nuisances qui ne sont pas régulées malgré nos sollicitations auprès de la police municipale. Si les bornes automatiques préservent quelque peu le quartier en juillet et août, les trois mois précédents sont de plus en plus difficiles pour les riverains et les altercations se multiplient en présence d'individus souvent émechés et agressifs (le quartier, les parties communes de l'immeuble, les façades, nos véhicules...en font régulièrement les frais sans omettre les insultes qui nous sont souvent proférées). Le bâtiment dans lequel je réside est le plus proche de la mer et subit au quotidien les inconvénients inhérents à la proximité de quatre plages privées qui s'étendent vers la mer au détriment du domaine public avec l'avancement de la saison et l'augmentation des vacanciers. De plus la plage se situant devant Le bougainville est la zone de baignade surveillée du Grand-Travers qui convient aux familles qui n'ont pas toujours ni les moyens financiers ni le besoin de ce rendre sur des plages privées qui par leur présence et l'adjonction de brise-vue (permettant de protéger les transats du vent et délimitant la plage privée souvent très proche du bord de mer en bafouant en toute impunité les règles d'occupation des sols) nuisent à la sécurité des baigneurs, le poste de secours étant en retrait par rapport aux plages privées qui occultent la partie surveillée.

Je ne vous implore pas de supprimer ces établissements dans lesquels il m'arrive de déjeuner ou de passer une journée mais votre visite sur les lieux vous permettrait de constater la promiscuité de ces établissements dans un quartier inadapté à un tel afflux d'individus, peut-être faudrait-il adapter des infrastructures et une présence dissuasive de tous abus dans un pays en état d'urgence (lors de la venue de Bob Sinclar l'année dernière si 8000 personnes ont pu profiter de la fête sur la plage les deux voies de circulation étaient neutralisées par des files ininterrompues de véhicules en quête de stationnement qu'ils n'ont jamais trouvé).

L'attrait touristique et économique de ces établissements est évident mais j'ose espérer que vous saurez prendre en considération le bien-être de grand-mottois heureux de leur vie de quartier qui n'est pas un "village-vacances". Merci de prendre en compte nos arguments qui ne sont pas anti-paillotes mais vivre en bonne intelligence est possible si l'occupation de la plage (particulièrement sous nos fenêtres) est à la fois raisonnable et raisonnée.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sarah CLAUZEL